

In P. Harvey, E.A. Kaplan & Fr. Noudelmann,
eds. Politique et filiation, Paris,
Éditions Kime, 2004.

RISQUER UNE TRANSMISSION ?
LE COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE
ET L'ÂGE ADULTE

ROBERT HARVEY

*M. Teste est né quelque jour d'un souvenir récent de ces états.
C'est en quoi il me ressemble d'aussi près qu'un enfant semé par
quelqu'un dans un moment de profonde altération de son être ressemble
à ce père hors de soi-même.*

*Il arrive, peut-être, que l'on abandonne de temps à autre à la vie
la créature exceptionnelle d'un moment exceptionnel. Il n'est pas impos-
sible, après tout, que la singularité de certains hommes, leurs valeurs
d'écart, bonnes ou mauvaises, soient dues quelquefois à l'état instantané
de leurs générateurs. Il se peut que l'instable ainsi se transmette et se
donne quelque carrière. N'est-ce point là, d'ailleurs, dans l'ordre de
l'esprit, la fonction de nos œuvres, l'acte du talent, l'objet même du tra-
vail, et, en somme, l'essence du bizarre instinct de faire survivre à soi ce
que l'on obtint de plus rare ?*

(Valéry, « Préface » à *M. Teste*, p. 10)

Il y a bientôt vingt ans, une association toute neuve était sur le point de se concevoir et devait prendre racine sur ce versant nord de la Montagne Sainte-Geneviève où nous nous situons aujourd'hui. Le Collège international de philosophie est le résultat d'une réflexion collective sur ce qu'était, voici deux décennies, et ce que pouvait devenir la mission de la philosophie dans son croisement avec des disciplines connexes. Le fruit de cette réflexion, à laquelle

Jean-Pierre Chevènement, Ministre de la Recherche et l'Industrie à l'époque, prêta l'aval (c'était en mai 1982), est conservé dans un ensemble de documents, à la lecture passionnante, connu sous un nom à l'assonance mythique (du moins pour moi) – *Le Rapport bleu*. Les chargés originaires de cette mission – François Châtelet, Jacques Derrida, Jean-Pierre Faye et Dominique Lecourt – font figure de pères fondateurs du Collège international de philosophie.

Vingt ans après sa création, le Collège – « notre » collègue – ayant survécu à ces aléas qui menacent parfois un organisme collectif se vouant à une ouverture aussi large que possible, on peut être amené – justement à cause du fond politique que constitue l'insistance à l'ouverture – à s'interroger sur la notion d'un éventuel héritage pour le Collège international de philosophie, à s'interroger sur le bien-fondé d'une fidélité – « notre fidélité » – à sa mission initiale, sur l'admissibilité de cette transmission. Maintenant que le Collège a atteint une certaine maturité – ce que l'on pourrait appeler, comme je l'ai fait pour mon sous-titre, un âge adulte – qu'en est-il de la tradition, de sa tradition, de celle dont Châtelet, Derrida, Jean-François Lyotard (qui fut son premier président) font maintenant inéluctablement figure sinon d'initiateurs du moins d'infléchisseurs ? Doit-on courir le risque une transmission ? Et que peut-il y avoir de risqué dans l'acceptation d'une transmission ? Il m'avait semblé, en réfléchissant au sous-thème de La Transmission, qui finit par servir de prétexte à cette réunion du groupe « Politique et filiation », que ces questions sont d'autant plus pertinentes que la légitimité associée à toute notion d'héritage est elle-même un concept contraire ou du moins suspect eu égard à l'esprit d'ouverture, à l'expérimentation la plus débridée dont ses pères fondateurs voulaient imprimer le Collège.

Définissons les termes d'une approche à ces questions. Qu'est-ce, au juste, qu'une transmission dans le contexte d'une succession de directeurs de programme, passant le témoin pour que la philosophie continue de se penser ? Et les concepts de risque, de l'action de risquer, des comportements à risque, qu'ont-ils à voir avec l'assomption d'une transmission ?

Il est nécessaire d'examiner le verbe *transmettre* pour faire apparaître un levier critique car le substantif, *transmission*, directement repris au latin *transmissio* et construit sur le supin de *transmittere*, veut foncièrement dire l'action de transmettre et le résultat de cette action. (C'est l'occasion d'annoncer, dès maintenant, ma mise en réserve d'un moment ultérieur – un post-it – pour revenir sur les sens de *mission*.) Le verbe latin *transmittere*, qui donne donc transmettre, signifiait « envoyer de l'autre côté, faire passer au-delà, remettre » et les plus anciens usages en français empruntent cette idée d'*envoi* pour glisser vers l'idée de tout déplacement provoqué en direction d'autrui. (Relevons tout de suite un autre post-it que je n'aurai pas le temps de commenter aujourd'hui : c'est celui du titre de l'impressionnant compte rendu de Jacques Derrida, intitulé « Coups d'envoi », où il est question de mission, missive, missile, etc. Patrick Vauday rappelait que l'envoi, chez Derrida, est un discours par excellence de l'amitié qui peut se matérialiser, par exemple, dans le geste de lire à haute voix, solennellement, un texte laissé en plan à la disparition d'un être cher. Ce sens de l'envoi est évidemment lié à la composition de l'épithaphe. En ce qui concerne notre colloque, c'est le sens que le verbe transmettre a réacquis au XII^e siècle sous l'influence de la langue savante latinisante : c'est le sens de céder un droit ou un bien à quelqu'un ou, plus étroitement, faire passer à ses descendants un bien matériel.

À ce propos, il n'est pas inutile (cela pourrait nous avancer dans la tâche de cerner ce qui est en jeu dans l'économie de certaines transmissions) de rappeler l'histoire (ou peut-être dirait-on mieux la genèse) du vocable, *legs*. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* de Robert (p. 1117), ce mot, *legs*, « ne se rattache pas à *léguer* comme on le croit spontanément mais à *laisser* : c'est en effet l'altération (1466), à la suite d'un faux rapprochement étymologique avec le latin de même sens *legatum* (cf. légat), de l'ancien français *lais*, « ce qu'on laisse à un héritier », c'est le déverbal de *laisser*. L'emploi archaïque de ce sens de *lais* demeure en histoire littéraire grâce aux *lais* des *Testaments* de François Villon (1461) dans lesquels, comme l'on sait, le poète distribue des legs satiriques

à ses amis. Tandis que *lais* s'est maintenu avec d'autres sens, *legs* s'est imposé comme terme juridique et a développé la valeur figurée de « ce qui est transmis, ou, héritage » (1830) qui correspond à *léguer*.

Quant à *risque*, le mot désigne un danger, un inconvénient plus ou moins prévisible. En se démarquant du troupeau pour prendre une position politique réfléchie mais imprévue, on court (par exemple) un risque d'être tenu à l'écart, traité en brebis galeuse. Mais on risque aussi d'être entendu. Auquel cas, si vous êtes d'une constitution inventive, vous vous remettez *illico* en question. On prend des risques en philosophie, il me semble, puisqu'il y va de ce qui nous distingue de notre part d'inhumanité: « Qui ne risque rien n'a rien » dit encore assez bien le vieil adage. Risquer une nouvelle pensée, l'infléchissement d'une ancienne, signifie l'exposer (et s'exposer) à un danger, un inconvénient possible, à l'éventualité d'une perte, la perte même de ce que l'on risque. Dans leur diversité, les textes contenus dans le dossier bleu sont criblés – scandés, pourrait-on dire – par ce vocable de « risque » et, par conséquent, de l'idée de précarité qui s'y attache. Je reviendrai tout à l'heure à la notion de risque et son rôle dans le fonctionnement du Collège.

La transmission est toujours la transmission *de* quelque chose. Dans le cas des biens matériels, c'est évident. Le cas de la transmission d'un droit peut l'être moins, jusqu'à ce que l'on s'aperçoive que le droit dont on parle est toujours droit à quelque bénéfice, quelque retour (si $A = B$ et $B = C$, alors $A = C$). Pour qu'il y ait transmission de quoi que ce soit (à supposer qu'à toute transmission il y a contenu), il faut préalablement une mission. Or, pour revenir à la notion de *mission*, je me permets un *excursus* professionnel me concernant personnellement. Je reviens donc à la mission dont un « nous », actualisé selon la constitution du Collège, semble être le légataire par un détour qui profile intuitivement mon sens du contenu de ladite mission.

Comme mes collègues – tant au Collège que dans mon université – le savent, je ne suis pas d'abord ou principalement... je n'ai ni la prétention ni la compétence de me qualifier de philosophe.

C'est en *littéraire* que je lis la philosophie, passionné que je suis de la part d'art littéraire dans le discours philosophique. À partir de ce discours, je crois fermement à l'utilité herméneutique de l'exploration, ce que Jacques Derrida, d'après une métaphore d'Anatole France, appelait la « mythologie blanche ». Étant donné l'itinéraire volontairement hybride qui est le mien, d'une part, et l'ouverture œcuménique du département de philosophie dans mon université – Stony Brook –, j'ai récemment demandé mon affiliation officielle à la philosophie telle que sa pratique se conçoit dans un département exceptionnel dans le monde anglophone; je me suis trouvé pourtant (et à ma surprise) devant l'obligation d'expliquer ce que c'est que le Collège international de philosophie. Cette nécessité de présentation relevait pour une partie, je me suis rendu à ce compte, du différend (souvent exagéré) entre traditions philosophiques sur lequel je ne m'étendrai pas aujourd'hui. D'autre part – et c'est un problème sur lequel j'ai promis à la présidence actuelle du Collège de me pencher – la volonté d'une visée internationale dans la charte du Collège *international* de philosophie n'étant que partiellement réalisée, le rôle d'accueil de la pensée au-delà de toute frontière disciplinaire n'est que partiellement reconnu au-delà des frontières de la francophonie. C'est un composant de la mission initiale du Collège qui reste en souffrance.

En m'attelant à la tâche d'expliquer un tant soit peu le Collège, je me suis assez vite rendu compte que je me trouvais, du coup, en plein cœur de la question de la transmission, que j'étais à même de l'aborder par le biais de ce qui est transmis, de ce qui risque d'être transmis: la mission, tout court. Une mission à tous risques? Dans un courrier électronique aux membres du département à Stony Brook, j'ai souligné la politique du Collège consistant à encourager des recherches aux intersections de la philosophie avec d'autres sciences humaines (esthétique, littérature, psychanalyse, etc.). J'ai eu l'impression d'exagérer quelque peu et surtout de simplifier lorsque j'ai insisté que c'est un lieu où les pratiques philosophiques sur le fait « analytique » et « continentale » sont également accueillies et *devisent* entre elles au lieu de se camper selon leurs

divisions et divergences. En plus des fondateurs Châtelet, Derrida, Faye et Lecourt, je me suis senti dans l'obligation d'évoquer quelques autres noms propres bien reconnaissables pour mes collègues et compatriotes : ceux d'illustres anciens directeurs de programme ou de présidents du Collège : Jean-François Lyotard, Alain Badiou, Michel Deguy, Philippe Lacoue-Labarthe, Christine Buci-Glucksmann, Jean-Luc Nancy, Chantal Mouffe, Jacques Rancière, Barbara Cassin, Giorgio Agamben, Paul Virilio, Sam Weber. Quel héritage ! Lourd, l'héritage, diraient d'aucuns. Eh bien, justement, pour dire les choses avec la brutalité d'une évidence personnelle : en tant que directeur de programme je ne me sens pas du tout chargé d'un fardeau. Si noviciat il y a, je ne le sens point. Or, un legs avec un contenu quelconque comporte nécessairement (si l'on en croit l'usage en langage qui fournit la définition) un certain poids. Qu'y a-t-il en jeu, à la veille du vingtième anniversaire du Collège, où toute la question de la continuité, de la continuation est devant nous ? (Je dis « en jeu » comme on dirait *in the balance* en anglais.) Qu'est-ce qui pèse sur nous ? Ou qu'est-ce qui resterait, au contraire, d'une tradition transmissionnaire si ce qui est (ou va être) transmis s'avère avoir le poids d'une plume ? Que risque-t-on dans ce cas ?

Je vous invite à découvrir (ou, selon le cas, redécouvrir), dans la spécificité de la citation, quelques-unes de ces étonnantes pages qui constituent ce que Michel Deguy désigne parfois du nom de « texte bleu », pages parmi lesquelles on devrait pouvoir recueillir des indices de cet héritage à la fois léger et responsabilisant. De quoi s'agit-il dans ces pages que François Jullien fit republier aux Presses Universitaires de France en 1998 et qui servirent à fournir l'impulsion première au Collège voici vingt ans ? Un avant-propos au *Rapport bleu* retrace les étapes d'un gigantesque effort mis en œuvre pour associer le plus grand nombre de personnes et institutions françaises et étrangères à l'invention d'un lieu de réflexion et d'enseignement. Ce lieu favoriserait des « thèmes, problèmes [et] expériences qui ne trouv[ai]ent pas encore une place légitime ou

suffisante dans d'autres institutions, qu'il s'agisse de philosophie ou des rapports entre la philosophie, les sciences, les techniques et les productions artistiques ». (Je viens de citer une lettre écrite à plusieurs mains par les fondateurs du Collège et diffusée par courrier et dans la presse pour recueillir des avis et des suggestions.) Cette étude aboutit à un document saisissant à lire, même encore aujourd'hui, et crucial dès lors qu'il est décidé de réfléchir les tenants et les aboutissants d'une transmission, car il s'agit d'une expression de mission. Apprécions maintenant un peu plus longuement, si vous me le permettez, nous laissant bercer par l'enthousiasme... Apprécions comment, dans l'avant-propos du *Rapport bleu*, les fondateurs perçoivent l'impulsion dont ils dotèrent le projet :

« La première partie [du Rapport] définit l'idée régulatrice du Collège international de philosophie, la mission générale de cette nouvelle institution [...] les concepts et les principes de sa charte. Centre de formation à la recherche et centre de recherche, le Collège fera droit à un puissant réveil de la pensée philosophique, de la pensée sur la philosophie, à un nouveau rapport du philosophique aux autres champs du savoir, de la technique et des arts. Il tendra à transformer ce rapport qui isolait la philosophie dans une sorte d'étroite impuissance institutionnelle allant souvent de pair avec sa prétention hégémonique. Le Collège favorisera les connexions entre les différentes sciences, les arts, les techniques et la philosophie. Son principe régulateur essentiel (plus facile à énoncer qu'à mettre en œuvre) sera le suivant : s'ouvrir avant tout aux recherches qui ne trouvent ni légitimité ni développement suffisant sur la carte et selon les frontières des institutions actuelles. Cette première partie justifie également les dimensions transversale, collégiale, et internationale de toutes ces recherches, qui devront aussi éviter la concentration parisienne (6-7). »

L'esprit d'ouverture en face d'une sclérose institutionnelle (obligatoire de le redire à propos de l'époque : début des années quatre-vingt... je ne me prononcerai pas sur la situation actuelle), l'esprit d'ouverture donc, la volonté de permettre à la philosophie d'aller à la rencontre des disciplines tant voisines que lointaines : ce sont là des traits bien reconnaissables comme caractéristiques des penseurs

qui influèrent de façon déterminante sur bon nombre d'entre nous. (En disant « nous » je désigne ce groupe-en-fusion qu'est l'assemblée collégiale à laquelle j'ai le privilège d'appartenir : je reviendrai à mon choix de ce terme sartrien pour « nous » désigner.) Ce qui me frappe dans ce résumé de la partie intitulée « idée régulatrice » du *Rapport bleu* que je viens de lire en citation est la concentration, vers son début, d'expressions traduisant ce que l'on aurait du mal à qualifier autrement que comme une politique de la filiation bien traditionnelle. Comme image matricielle, le concept d'une idée régulatrice dont le Collège devait naître s'avère immédiatement insuffisant à l'auteur pluriel de ce texte. Cet « il » singulièrement pluriel accumule très vite, nous venons de l'entendre, deux autres métaphores pleines à craquer, elles aussi, de sens idéologique. Avec « mission », puis « charte », nous semblerions de plain-pied avec une sorte de pragmatisme froid et triomphant, un rationalisme pratiquant la découverte de nouveaux mondes et semant sa bonne nouvelle. En somme, il ne suffirait pas d'avoir une idée de départ, encore faudrait-il que celle-ci serve à policer le territoire à conquérir. Pour que ce nouveau Collège s'institue, pour qu'il prenne corps, il faut qu'il soit mandé par une mission, antécédent nécessaire et logique à toute éventuelle transmission. Et, enfin, qu'ils soient bien battus et revisités ou alors absolument inédits, les chemins par lesquels la recherche future de cette institution se fera par une constitution. Or, l'image de marque de la génération de penseurs qui a fondé le Collège international de philosophie est aux antipodes des règles d'airain, de la généalogie arborescente, des cartographies strictes conçues pour éviter la dérive et l'accident en pays étranger.

Il va sans dire, vous avez entendu la citation comme moi, j'exagère. Les auteurs du *Rapport bleu* préciseront plusieurs fois au long de leur texte diverses versions du vœu suivant : « L'économie de notre projet [...] dessine une autre topologie [...] on tendra à substituer [à l'univerticalité] une multiplicité de rapports transversaux, horizontaux, hétérogènes » (40). (Je cite là l'un parmi de multiples exemples équivalents ou analogues.) Si j'ai proféré une exagération, c'était pour souligner que même si l'on devine facilement un

projet de subversion quant à son contenu, l'idée d'une mission est bien présente dès l'instauration de ce Collège. Pour pouvoir affirmer que la mission régulatrice et initiatrice reproduit ou non les mêmes schémas et comportements d'écrasement devant le pouvoir des pères, la question du contenu de cette mission est incontournable. Car le poids de cet héritage que nous devons, nous, directeurs actuels du Collège, soit endosser, soit rejeter, doit se mesurer non pas par la forme ou le geste initiateur d'une mission, mais par son contenu. Y a-t-il présent et opérationnel, à même cette expression d'idée régulatrice, le moyen d'éviter que l'ouverture « aux recherches qui ne trouvent ni légitimité ni développement suffisant sur la carte et selon les frontières des institutions actuelles » n'acquiert elle-même, à son tour, une « prétention hégémonique » ?

J'ai dit que, tout en posant les jalons d'une mission, les fondateurs l'ont dotée d'une force subversive, une sorte d'autocorrection. Eh bien, justement, ce qui sert de régulateur à l'idée régulatrice de la mission originaire est un incessant va-et-vient entre événement et enlèvement. Est-ce un paralysisme admissible ou bien un contresens futile ? En quoi une mission peut-elle s'effacer devant son propre dire ? Dans quelle mesure une mission, la mission qu'il nous incombe peut-être à nous de transmettre – à nos risques et périls – peut-elle se subvertir ? N'est-ce pas un contresens que de considérer la mission du Collège comme une *mission sans mission* ? Est-ce possible qu'une œuvre aussi fondamentale que la mission de notre association se désœuvrer dès son moment inaugural ?

En 1997, peu avant sa disparition, Jean-François Lyotard fit publiquement la remarque que ce collège qui, je le rappelais tout à l'heure, se situe en flanc de colline « s'est formé sur le flanc de la philosophie autorisée ». ¹ C'est une autre manière, particulièrement ramassée et évocatrice d'une généalogie en porte-à-faux, de dire la volonté de quête sur les marges dont nous serions les héritiers. *Le Rapport bleu* précise que « la règle du Collège sera d'accorder une priorité à [d]es problématiques limitrophes et avant tout à celles qui concernent les limites du philosophique en tant que telles » (39). Supplément dangereux, enfant dans le dos, retour obligatoire selon

le style légué par les fondateurs au risque, au devoir de risquer qui demeure comme devoir des héritières et héritiers. Dans une affirmation nette de ce en quoi consistent les assises du Collège, Lyotard, dans la même allocution, nous aide à comprendre l'enjeu dont j'essaie de comprendre le fond dans mon propos aujourd'hui : « la fondation du Collège [...] se fit [...] sur un défaut de fondement ». Ce fondement sans fond, comme dirait presque Maurice Blanchot dans sa série de concepts en « X sans X », nous ramène droit au cœur de la question de la transmission et son risque perpétuel car l'héritage serait comme son corollaire.

La formulation d'un fonder sans fondement que je vois comme le corollaire d'une mission sans poids est aux antipodes du modèle de transmission dans la pensée d'un Malraux, analysé par Lyotard vers la même époque. Je cite, sans commentaire, pour faire vite, mais comme contre-exemple d'un héritage sans poids, cette belle page de *Signé Malraux* : « La filiation virile que [Malraux] oppose à [la généalogie maternelle] opère par la seule vertu de l'exploit, elle ne doit rien au *bios*. Les hommes ont en charge de transmettre l'énigmatique pouvoir de la *graphè*. On appelle écriture toute passion dont l'acte a chance d'échapper à la Redite. Non pas l'acte lui-même, à vrai dire : il sera nécessairement emporté à l'oubli avec tout le reste. Mais une *trace* de l'acte fou. L'énigme est dans le pouvoir des traces : il inscrit l'œuvre dans le *bios* mais pourtant lui donne une chance de s'en ex-crire. "Exister dans un grand nombre d'hommes [écrit Malraux], et peut-être pour longtemps. Je veux laisser une cicatrice sur cette carte" (VR 412). La filiation virile se fait par héritage *graphique* : est père, quel qu'il soit dans l'ordre biologique, celui qui tente le geste de résigner cet ordre et en transmet la trace. L'étrange pouvoir s'appelle encore "volonté", il exige l'intelligence de ses moyens et leur domination, aussi dément soit-il » (105).

Mais comment le prouver ? que ce fondement est vraiment sans fondement quand, tout à l'heure, j'ai à peine exagéré ? Les mots de « charte », d'« idée régulatrice », de « mission » – et donc, forcément, les concepts qu'ils recèlent – sont bien là, dans ce docte docu-

ment par lequel fut, en dépit de l'amointrissement rhétorique de Lyotard, fondée notre association collégiale. Ces concepts ne relèvent-ils pas du même ordre que Malraux a épousé ?

Si nous replongeons dans le texte sur l'idée régulatrice, en prélevant quelques citations nodales, nous n'avons pas de mal à nous apercevoir de l'insistance avec laquelle Châtelet, Derrida, Faye et Lecourt délestent la mission, évitent de créer un quelconque centre de gravité. Nous avons déjà vu, par la phrase que j'ai citée tout à l'heure sur la priorité recommandée aux « problématiques limitrophes » que, si mission il y a, elle est foncièrement centrifuge et vise à remettre constamment en chantier son programme. Toutes ces indications du *Rapport bleu* que j'ai citées tout à l'heure, d'un optimisme exemplaire, se concertent pour caractériser une mission bien vaste et indéterminée à transmettre si l'association doit se succéder en générations se relayant. Or, même avec ce contenu léger au point d'être ineffable, la perspective d'une transmission fait l'objet d'une hésitation ou d'une sorte de recul extrême dans le texte bleu. Quant à une *unité* éventuelle associée avec l'œuvre du Collège, les fondateurs écrivent que « Nous ne voulons pas en proposer une préinterprétation philosophique ou métaphilosophique. Du moins faisons-nous tout ce qui est possible pour nous en abstenir. En quoi nous assumons délibérément le risque d'un discours préphilosophique, empiriste, rhapsodique » (26). Le texte bleu est parsemé de l'idée d'un « risque ». Le mot et ses dérivés sont empruntés tantôt pour caractériser avec une certaine fierté la situation des champs de recherche des intéressés par rapport à l'académie, tantôt en reconnaissance du manque de garantie en échange d'un éventuel soutien gouvernemental. La dernière phrase du dernier paragraphe sur l'idée régulatrice jette le défi suivant : « quelle que soit ici la part d'imprévisibilité, y a-t-il un risque, pour l'État et pour la nation, à mettre des moyens à la disposition de ceux et de celles qui souhaitent d'abord travailler ensemble dans les perspectives que nous venons de définir ? » (45). Cette évocation – osée, même provocatrice parfois, inquiète à d'autres –, du *risque* relatif au projet du Collège témoigne d'une conscience aiguë de ce qu'il peut y avoir

de destructeur dans une transmission selon les schémas traditionnels.

Pour parler à l'aide de la terminologie que notre problématique de « politique et filiation » nous permet, si les fondateurs du Collège se sont vus en quelque sorte comme des parents (et je ne peux pas imaginer que cela ne leur a pas effleuré l'esprit), à quel type de groupe parental se considéraient-ils appartenir ? Autrement dit, sous quelles conditions légales ces légataires en puissance concevaient-ils la transmission de leurs biens ? « Sans être engagés au-delà des principes généraux qui formeront comme la charte du Collège, [l]es responsables du Collège – [ça, c'est ce « nous » que nous formons en son âge adulte] pourront confirmer ou préciser, différencier, détourner ou déformer le système de ces propositions [...] » (44). Avant même que d'éventuels rejets n'apparaissent sur la scène, on leur lègue libre cours à tout refaire si bon leur semble. Ni obligation à le jeter ce livre, Nathanaël, après l'avoir lu, ni même de l'avoir lu. Pour citer le début du paragraphe qui conclue la section « Idée régulatrice » du *Rapport bleu*, « le moment instituteur prend un sens que l'histoire, génération après génération, peut effacer ou monumentaliser, éclairer d'une autre lumière ou inscrire ailleurs, voire contredire de façon imprévisible » (45).

Kostas Axelos reprocha à Gilles Deleuze de promouvoir une liberté de l'esprit qui jurait, selon lui, avec son rôle de père responsable. Dans un bref article publié dans *Le Monde* du 28 avril 1972, à propos de *L'Anti-Œdipe*, Axelos écrit, en termes d'un paternalisme si débridé que le lecteur a du mal à décider si l'auteur est sérieux : « Honorable professeur français, bon époux, excellent père de deux charmants enfants, ami fidèle [...] voudrais-tu que tes élèves et tes enfants suivent dans leur "vie affective" la voie de ta vie, ou par exemple celle d'Artaud, dont tant de scripteurs se réclament ? ». (Cette remarque où Axelos tance son vieil ami est citée dans une note, pp. 106-07, *L'île déserte et autres textes*, récemment publié chez Minuit). Kostas Axelos n'a rien compris à la transmission à risques et sans poids. L'offrande d'un héritage qui consiste à prendre le risque de transmettre une entière liberté à former de nou-

velles hybridités est, quoiqu'on en dise, le plus responsable des legs. « C'est en vérité [une] indétermination et [une] ouverture même que nous désignons [...] par le mot de pensée. Ce n'est pas rien, que ce mot, mais ce n'est rien d'autre : non pas la philosophie mais ce qui l'interroge » (28). Cet exercice qui « n'est pas rien [...] mais rien d'autre » (28) se décrit comme un *style*. Soudain, aux pages 28 et 29 du *Rapport*, le terme de « style » intervient comme pour dire en un mot la pratique de ces « incitation[s] incisive[s] », de ces « exploration[s] spéculative[s] ou expérimentale[s] », de ces « mise[s] en communication transversale » que les auteurs exercent eux-mêmes et recommandent aux « générations » futures. Qu'est-ce qu'un style ? À peine une forme : un dédale, une invite à méandres. Le style (qui est, de fait, un style de pensée – peut-être *le style de pensée* qu'est la philosophie elle-même), le style donc est un symptôme (si vous me permettez ce terme provisoire) – un symptôme que les fondateurs avaient tous détecté à même le corps philosophique et qui nécessitait l'établissement du lieu de diagnostic continu qu'allait constituer le Collège. « Au cours des vingt-cinq dernières années, [soustrayez 25 à 1983 et vous obtenez 1968] c'est dans des voies et selon un *style* [c'est moi qui souligne] qui préfigurent justement ce que serait un Collège international de philosophie dont les moyens ne leur ont jamais été donnés, que bien des chercheurs français (philosophes, savants, artistes) ont sans doute marqué la plus grande originalité, celle en tout cas qui leur est le plus facilement reconnue à l'étranger » (29). Il faudrait revenir, sans doute dans un autre contexte où l'on parlerait non pas tant de la transmission, mais de la traduction, à cette reconnaissance d'une reconnaissance à l'étranger afin d'en mesurer l'originalité. L'accord majeur qui s'entend, c'est que la mission du Collège dès sa conceptualisation se réduit (et ce n'est pas une moindre chose) à un style.

Or, identifier, adopter et prôner un style, ce style, en guise de mission ne serait autre chose qu'un effort massif, continu et acharné de « faire converger ou se croiser » tout ce que les disciplines ont de plus inventif par un processus spéculatif sans but préalable.

Fluide et évanescence, la mission conférée par son groupe initiateur, n'est rien d'autre et rien de plus qu'un style. Rien de plus, mais surtout *rien de moins* qu'un style. « Liberté, mobilité, inventivité, diversité, voire dispersion, tels seraient les caractères de ces nouvelles "formations" philosophiques ». En évitant la mission du Collège de tout contenu préétabli et conventionnel, tout en misant sur la légation, la transmission d'un style, les fondateurs ont garanti que, tant qu'il y aura un Collège international de philosophie, la réinterrogation continuelle, sans critère, de ce que c'est que la philosophie restera la mission : mission à réinventer à chaque pas au-delà.

Quant à un envoi (car je sens qu'il faut m'acheminer vers quelque conclusion), j'ai pensé que ce serait amusant d'offrir ce petit constat topique. Il y a un peu plus de 150 ans, en février 1848, on aurait pu apercevoir un certain Charles Baudelaire, encore jeune, vingt-six ans, sur les barricades, parlant d'aller fusiller son beau-père. À ce moment dans sa carrière, Jacques Aupic est général de l'armée et commandant de l'École polytechnique pour laquelle ces bâtiments où nous nous situons aujourd'hui furent construits. C'était, parmi d'autres buts, afin de faire apprécier combien se sont assagis les rapports de filiations adoptives...

Le fait – actuellement « notre » fait – d'avoir eu des « pères fondateurs » n'empêche pas que la transmission puisse arborer un tout autre caractère que l'acquisition et le port d'un legs. Si la mission initiatrice du Collège est aussi évanescence et libertaire que je l'ai décrite, alors sa transmission serait moins celle d'un contenu que d'un style, une politique toujours plus libertaire de la pensée.

Tout à l'heure j'ai employé l'expression, empruntée au Sartre de la *Critique de la Raison dialectique*, du « groupe-en-fusion ». Je l'ai fait en partie par une certaine veine provocatrice qui coule, je l'avoue, en moi mais aussi, plus sérieusement, parce que malgré toutes les réticences de la génération de nos pères envers Sartre et leur résistance même contre sa pensée et sa personne, la notion qui s'attache à ce terme du groupe-en-fusion pourrait bien être la traduction conceptuelle la plus apte de la vitalité congénitale du

Collège ainsi que l'absence de besoin d'une transmission pour qu'il perdure. En fusionnant, le groupe révolutionnaire rompt avec la sérialité atomisée qui est l'état « normal » du social. Or, cet état sériel, c'est exactement le symptôme stylistique que Châtelet, Derrida, Faye, Lecourt et les autres du début avaient observé et pour lequel ils voulaient donner un lieu de travail. Calquées sur une communauté philosophique, l'idée et l'apparition du groupe en fusion seraient une vision adéquate de la succession des directeurs de programme.

Dans la mesure où la transformation du rapport de la philosophie à d'autres domaines du savoir aux fins de favoriser la vie à la mort dans le monde actuel et futur est une tâche sans fin, la mission originaire du Collège est, je ne dirais pas inachevée (et encore moins inachevable), mais infinie. Dans ce sens nous, les directeurs de programme de l'âge adulte de l'association, nous qui sommes de ce fait du hasard chronologique les enfants, avons le devoir de poursuivre cette tâche avec toute l'inventivité dont dispose la philosophie depuis son invention. Mais dans la mesure où nos pères fondateurs et mères fondatrices n'avaient l'intention de transmettre qu'un style, il faut ajouter que ce limitatif est lourd d'une responsabilité. Et cette responsabilité est celle qui consiste à veiller à ne pas tomber dans la légèreté de l'être philosophant. Oublier la tâche éthique devrait être insoutenable pour la progéniture de la philosophie car désastreux pour la chaîne événementielle.

En me disant tenu, enfin, à donner un mot de la fin, j'offrirai non pas un envoi mais le renvoi à un autre texte. Ce sera une clôture en ouverture : non pas mot de la fin mais mot d'une fin feinte. Si je m'essayais donc à exprimer ce que je viens d'exposer en termes du programme qui m'a valu d'entrer au Collège, je dirais que n'est témoin ni le testateur ni l'héritier testamentaire, à moins qu'il ne s'agisse d'un legs à inventer après coup.

¹ J.-Fr. Lyotard, Allocution prononcée le 26 février 1997, à l'occasion du lancement de « La Bibliothèque » et de « La Librairie du Collège international de philosophie » aux PUF (RB 234-36).